

Règlement du jeu concours

« Rempportez un voyage en Laponie grâce au Club TotalEnergies ! »

Du lundi 27 novembre au 23 décembre 2023

Article 1 : Organisation du jeu concours

La société anonyme **TotalEnergies Marketing Luxembourg S.A** (ci-après dénommé « la Société Organisatrice »), établie et ayant son siège à L1471, Luxembourg, 310, Route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B5486, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, organise du **lundi 27 novembre 2023 00h01 au samedi 23 décembre 23h59**, dans les conditions ci-après définies, un jeu concours digital gratuit avec obligation d'achat intitulé « **Rempportez un voyage en Laponie grâce au Club TotalEnergies !** » (ci-après dénommé « le Jeu » accessible en ligne à l'adresse suivante https://game.totalenergies.com/quiz/1318863_2767/LU-VOYAGE-EN-LAPONIE-FR.html)

Article 2 : Durée du jeu concours

Le jeu concours se déroulera du **lundi 27 novembre 2023 à 00h01 au samedi 23 décembre 2023 à 23h59** (ci-après désignée « période du jeu »).

Les participants pourront tenter leur chance pendant toute la durée de la période du jeu.

Article 3 : Conditions de participation

3.1 Le jeu concours est ouvert à toute personne physique âgée d'au moins 18 ans au moment de sa participation.

3.2 Sont exclus de toute participation au jeu concours et du bénéfice de tout gain, que ce soit directement ou indirectement et sous quelque forme que ce soit :

- Les membres de la Société Organisatrice, du personnel des stations-service TotalEnergies, de Motorway Luxembourg S.A, des sociétés partenaires, de leurs sociétés sœurs, leurs salariés, leurs prestataires, y compris leur famille proche et conjoints (mariage ou cohabitation (légal ou non)).
- Les personnes qui auront fraudé pour participer au jeu concours en violation du présent règlement.

Article 4 : Modalités de participation

4.1 Pour participer au jeu concours, les participants doivent effectuer un achat de carburant ou de produits dans une des stations-service TotalEnergies au Luxembourg. Cette transaction doit être validée en utilisant la carte Club TotalEnergies lors de l'achat.

Une fois la transaction effectuée et validée avec la carte de fidélité, le participant recevra un email à l'adresse électronique associée à sa carte de fidélité, l'invitant à participer au Jeu Concours sur une plateforme dédiée. Sur la plateforme, le participant doit accepter les conditions et le règlement du jeu concours afin de valider sa participation.

4.2 Chaque participant peut s'inscrire jusqu'à 5 fois par jour durant toute la période du jeu.

4.3 Toute inscription incomplète ou comportant de fausses informations sera considérée comme invalide et entraînera la disqualification du participant.

Article 5 : Détermination des gagnants

5.1.1 L'attribution des lots est basée sur un tirage au sort parmi les participants du concours. Le tirage au sort sera effectué par l'huissier de justice au sein de son Étude.

5.2.2 Les gagnants des lots seront contactés par téléphone ou par courrier électronique suite au tirage au sort, et ils recevront des instructions pour retirer leur récompense.

5.3 Chaque gagnant ne pourra remporter qu'un seul lot.

5.4 Les lots ne sont ni remboursables, ni échangeables.

Article 6 : Description des gains

6.1 Les lots à gagner du jeu concours sont les suivants :

- Lot n°1 : Un séjour exceptionnel de 5 jours en formule demi-pension pour 2 personnes, vol et parking à l'aéroport inclus, en Finlande, à Rovaniemi, dans un hôtel 5 étoiles du 26/02/24 au 01/03/24.
- Lot n°2 : Un week-end à Disneyland Paris pour 2 personnes, en formule repas et petit déjeuner, du 09/02/24 au 11/02/24.
- Lot n°3 : Un bon d'achat d'une valeur de 500€ valable chez Agence Voyages Vandivinit (31, Avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains)

6.2 La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable de tout refus d'utilisation des lots.

Article 7 : Communication des résultats et remise des prix

7.1 En cas de gain, le participant sera immédiatement informé par e-mail ou par téléphone de son statut de gagnant et des instructions pour réclamer son prix conformément aux dispositions du règlement.

7.2 Les gagnants devront fournir les informations requises dans les délais indiqués afin de réclamer leur gain. À défaut de réponse ou de fourniture des informations demandées, le gain pourra être considéré comme perdu.

7.3 Les gains seront à retirer, dès la fin du jeu concours, par les gagnants dans les locaux de TotalEnergies Marketing Luxembourg, situés à l'adresse suivante : 310 Rte d'Esch, 1471 Luxembourg. Les gagnants devront présenter une pièce d'identité valide lors de la remise des lots.

7.4 Les gains devront être retirés avant le **lundi 17 janvier 2024**.

Article 8 : Responsabilités de l'organisateur

8.1 L'organisateur décline toute responsabilité en cas de problème technique, de panne ou d'interruption du jeu concours indépendant de sa volonté.

8.2 L'organisateur se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le jeu concours en cas de force majeure ou de circonstances imprévues, et ne pourra être tenu responsable des conséquences de telles modifications, suspensions ou annulations.

Article 9 : Litiges

9.1 En cas de litige ou de contestation, les décisions prises par l'organisateur seront définitives et contraignantes.

9.2 La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation d'un participant en cas de constatation d'un comportement frauduleux.

9.3 Une participation multiple d'un même joueur au moyen de différentes adresses électroniques, de différentes identités ou de toute autre manière frauduleuse que ce soit, entraîne automatiquement et sans préavis l'exclusion du participant du concours.

Article 10 : Acceptation du règlement

La participation au concours vaut acceptation sans réserve du présent règlement. Il est possible de faire valoir ses droits sur simple demande écrite à l'adresse e-mail suivante : « rm.contact-luxembourg@totalenergies.com ».

Article 11 : RGPD

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, chaque participant dispose du droit d'obtenir, sans frais, l'accès aux données le concernant, d'un droit de rectification des données personnelles le concernant, d'un droit à la portabilité, à l'opposition, à la limitation, à la suppression et au retrait du consentement, sous réserve de justifier de raisons prépondérantes et légitimes.

La société organisatrice garantit avoir mis en place des mesures de protection des données personnelles adaptées et conformes aux exigences légales. Lesdites données ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire au vu des finalités relatives et des éventuelles obligations légales de rétention.

Chaque participant peut exercer ses droits auprès du service client de la Société Organisatrice en fournissant une copie de sa carte d'identité dans le but de pouvoir identifier la personne demanderesse. Cette copie sera supprimée immédiatement après confirmation de cette identité et la demande traitée dans un délai maximum d'un mois.

TotalEnergies Marketing Luxembourg SA consultera cette pièce d'identité afin d'éviter tout risque d'usurpation d'identité mais n'en fera aucune copie ou retranscription.

Les données personnelles collectées dans le cadre de ce jeu concours seront utilisées uniquement dans le but de garantir la bonne gestion du jeu, de l'inscription jusqu'à la remise des prix.

Article 12 : Dispositions légales et juridiques du règlement

Le présent règlement est régi par le droit luxembourgeois. Seule la version française du présent règlement fait foi. Toute version autre que la version française ne constitue qu'une traduction de confort. Ce règlement est déposé auprès de l'étude des Huissiers de Justice Tapella & Nilles à L-4050 Esch/Alzette, 14-16 rue du Canal, et il peut être consulté sur le site www.tapella-nilles.lu. Une copie du règlement peut être obtenue par simple demande écrite auprès de l'Organisateur à L-1471 Luxembourg, 310 route d'Esch. Tout litige relatif à la validité, l'interprétation, ou à l'exécution du présent règlement, qui n'aboutirait pas à un règlement amiable, sera obligatoirement de la compétence des tribunaux de Luxembourg-Ville.